

Conseil académique du 06 décembre 2017

## Relevé de décisions

**Présents :** Erik ANSPACH, Jodelle ZETLAOUI-LEGER, Natacha PERNAC, Xavier KESTELYN, Michel BERA, Paola CINNELLA, Ghislaine CHARTRON, Samir LAMOURI, Anne BOUTEVILLE, Yann NUSSAUME, Gilles SCHILDKNECHT, Régine GEOFFROY, Vincent DALMEYDA, Mamadou EMBALO, Denis LAMBERT et Floridea DI CIOMMO.

Assistaient au conseil académique : Jean-Luc DELPEUCH, Hugues BRUNET, Arianne DUBOIS, Marc LE COQ, Nazih MECHBAL, Bendicht WEBER, Eric BOUTOUYRIE, Jordana HARRISS, Mathilde BOULAY et Stéphanie HUBERT.

Etaient excusés : Patrick SIMON, Jean-Claude RUANO-BORBALAN, Pascal ROQUET, Manola ANTONIOLI, Emmanuel MOURIER, Cécile DEJOUX, Anne JORRO, Sophie ABRIET, Vincenzo CAPOZZOLI, Gwenaëlle GINOT.

### Ordre du Jour :

- 1 - Approbation du compte-rendu de séance du Conseil académique du 28 septembre 2017
- 2 – Points d'informations (Visite du HCERES et « Nouveau cursus à l'université »)
- 3 – Présentation du Centre Michel Serres et perspectives d'accréditation par le conseil académique, par Marc Le Coq, Directeur du Centre Michel Serres
- 4 - Point information sur SKEMA Business School
- 5 - Echanges sur les capacités de recherche et les partenariats possibles à l'ENSAPLV, l'ENSCI, l'Ecole du Louvre, l'institut National du Patrimoine, dans la perspective de parcours doctoraux axés sur la création et le patrimoine
- 6 -Présentation du programme « 1000 doctorants pour les collectivités territoriales et les acteurs publics » par Jordana Harriss, chargée de projet HESAM Université
- 7 - Discussions sur le renforcement de l'identité HESAM (signature scientifique, logo sur cartes multiservices, partage des bibliothèques, évènements inter-établissements)
- 8 - Discussions autour de la mise en place d'une formation à la pédagogie au sein d'HESAM pour les enseignants nouvellement titularisés.
- 9 – Questions Diverses

Modifications au sein du conseil :

Catégorie 2 Collège A

**DE LA ROBERTIE Catherine (Paris 1)**

remplacée par

**CHARTRON Ghislaine**

**LE FLANCHE Alice (Paris 1)**

remplacée par

**BRIQUET Jean-Louis**

Catégorie 2 Collège B

**PRATLONG Florence**

remplacée par

**MOULARD Raphaël**

Catégorie 2 secteur 1 Collège A

**BERTHELEMY Jean-Claude (Paris 1)**

remplacé par

**BOUTEVILLE Anne**

Catégorie 2 secteur 1 Collège B

**LE SAOUT Erwan (Paris 1)**

non remplacé

Catégorie 2 secteur 2 Collège B

**REGENT Frédéric (Paris 1)**

non remplacé

Catégorie 5

**VINCENTI Luc**

non remplacé

*Des pouvoirs ont été attribués comme suit :*

**ANTONIOLI Manola**

donne pouvoir à

**ZETLAOUI Jodelle**

**CAPOZZOLI Vincenzo**

donne pouvoir à

**GEOFFROY Régine**

**RUANO-BORBALAN Jean-Claude**

donne pouvoir à

**SCHILDKNECHT Gilles**

**GINOT Gwenaëlle**

donne pouvoir à

**PERNAC Natacha**

*Des pouvoirs sont arrivés en blanc, qu'il conviendrait de distribuer :*

**SIMON Patrick**

donne pouvoir à

**LAMBERT Denis**

**JORRO Anne**

donne pouvoir à

**CHARTRON Ghislaine**

**ABRIET Sophie**

donne pouvoir à

**Floriea DI CIOMMO**

**DEJOUX Cécile**

donne pouvoir à

**BERA Michel**

**MOURRIER Emmanuel**

donne pouvoir à

**DALMEYDA Vincent**

*Le quorum est atteint avec 15 présents et 9 pouvoirs*

## Point 1

Il a été demandé d'inscrire aux prochains compte rendus des conseils académiques toutes les remarques et questions posées en séance, en indiquant de qui elles émanent.

*Le compte rendu de séance du Conseil académique du 28 septembre 2017 est approuvé*

## Point 2

Un compte rendu sur la visite du HCERES (Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur) est présenté par **Jean-Luc Delpeuch** qui indique qu'il s'écoule un an et demi entre le lancement et les conclusions. Les principales étapes étant :

1. Le rapport d'auto-évaluation : regard que la communauté porte sur elle-même, débouchant sur une matrice présentant les points forts, les points faibles, les opportunités et les risques.
2. Le Haut Conseil se base sur cette auto-évaluation pour préciser ses questions, comprendre où en est la communauté. Entre temps ont été déposés les propositions de 4 champs scientifiques orientés à la fois recherche et enseignement
3. « La visite » : sur 3 jours le comité d'évaluation a rencontré les équipes d'HESAM Université, les établissements membres, les représentants des écoles doctorales, des équipes de recherches et les partenaires socio-économiques.

Début novembre s'est donc tenue la visite du comité d'évaluation, il en ressort que le HCERES est intéressé par le caractère nouveau et atypique d'HESAM. Lors de la prochaine étape, les établissements et la communauté devront fournir une cartographie des formations et préciser les priorités stratégiques.

Un premier retour du HCERES est attendu en février 2018, un deuxième après la phase sur les formations, enfin la finalisation interviendra en septembre 2018.

Concernant les champs, **Michel Bera** indique que lors du dernier conseil d'administration, il a été voté qu'au champ « travail, emploi, métier » soit ajouté le terme « entreprise ». **Nazih Mechbal** précise qu'un travail est en cours pour mettre les champs en cohérence avec les évolutions du périmètre.

**Le Président du Conseil académique** souligne que le HCERES trouve que les champs ne sont pas structurés et que la visibilité n'est pas évidente. Il précise également que les champs ont été choisis il y a 2 ans et qu'il faut les faire vivre, et s'interroge donc sur la manière de les faire évoluer.

Sur proposition de **Jean-Luc Delpeuch** une « journée des champs » se déroulera fin mars / début avril afin de pouvoir identifier les personnes prêtes à s'investir dans l'animation des champs. Sur demande de **Ghislaine Chatron**, cette journée débutera par un rappel global sur la composition de chaque champ.

A noter qu'à l'issue du CA les évolutions envisagées ont été les suivantes :

- Entreprise, industrie et territoire
- Art, création, conception, patrimoine
- Travail, emploi, métiers, compétences

- Numérique et société

L'ajout de deux autres champs est envisagé. Tout d'abord, avec l'arrivée de la SKEMA Business School, il serait judicieux d'ajouter un cinquième champ intitulé : « Risque, régulation, qualité et sécurité ». De plus, à la lecture du rapport de l'OST (Observatoire des Sciences et Techniques) un nouveau champ émerge : « Santé et environnement ». Ces possibilités d'évolution feront l'objet d'une discussion lors du prochain conseil des membres.

**Le Président du Conseil académique** considère cependant que la démultiplication du nombre des champs peut entraîner une difficulté à les gérer. Il faudra lors de « la journée des champs », ouvrir le débat avec les enseignants chercheurs pour préciser la méthodologie d'animation des 4 ou 5 champs.

- Nouveaux Coursus à l'Université (NCU) :

La première vague du PIA3 (Programme d'Investissements d'Avenir) a sélectionné 17 lauréats sur les NCU. Pour la deuxième vague, l'appel à projet du PIA3 sur les Nouveaux Coursus à l'Université cible les bacs professionnels et technologiques (formations post bac jusqu'au niveau bac+3).

Sur demande du Conseil des membres, un travail est à faire sur le format Bachelor. Après deux réunions avec les établissements membres l'idée a été retenue d'un Bachelor HESAM professionnalisant, différenciable de la licence pro, permettant d'entrer dans la vie active directement et/ou donnant la possibilité de poursuivre des études de niveau master. Cette proposition pourra ensuite être discutée et amendée au prochain conseil académique.

### Point 3

La présentation du Centre Michel Serres (CMS) par son directeur **Marc Le Coq**, met en exergue les caractéristiques d'interdisciplinarité, d'innovation, de pédagogie par projets (apprentissage expérientiel) et l'importance de la relation au monde socio-économique. Depuis 2013, 34 projets ont été menés (14 (41%) collectivités et organismes, 13 (38%) entreprises, 7 (21%) autres).

Réalisation d'HESAM Université, le CMS accueille des enseignants et chercheurs de tous les établissements de la communauté.

### *Diplomation et certification :*

Un semestre au Centre Michel Serres permet d'obtenir un certificat HESAM.

Le diplôme du CMS et le post master sont des diplômes d'établissement délivrés par l'ENSAM.

L'idée est de passer au Master, avec deux étapes : à court terme en s'adossant au Master IES (innovation entreprise et société) du CNAM puis dès que possible, par l'accréditation d'un Master HESAM Michel Serres.

L'un des enjeux étant le recrutement des étudiants, le CMS voudrait pouvoir diffuser intra et hors HESAM (Reconnaissance/intégration du SeMS (Semestre Michel Serres) dans les maquettes de diplômes, affichage de l'offre CMS par les établissements). Un autre point d'attention est le maintien d'un degré suffisant de pluridisciplinarité, malgré le changement de périmètre de HESAM Université.

Michel Serres ayant autorisé l'utilisation de son nom, la marque « Michel Serres » vient d'être déposée par HESAM, et la convention est en cours de signature.

## Questions :

**Ghislaine Chartron** demande si l'on a une idée des débouchés en termes d'insertion professionnelle.

**Marc Le Coq** répond que pour les étudiants venant faire un semestre le passage par le Centre Michel Serres facilite l'embauche. Avec les diplômés du CMS, c'est encore tôt pour le dire, puisqu'une seule promotion est sortie. Sur une dizaine d'étudiants certains, sont embauchés, deux ou trois s'inscrivent en doctorat et d'autres sont en recherche d'emploi. Il n'y a pas encore assez de recul pour un suivi des cohortes.

**Denis Lambert** : Comment voit-on les choses au niveau du calendrier pour l'accréditation du niveau master ?

A partir de septembre 2018 ; il y aura un parcours dans un master existant du CNAM et, après le dépôt au printemps par HESAM de son offre de formation, l'accréditation du Master HESAM pourrait avoir lieu fin 2018 début 2019 (pour cela il faut que l'HCERES ait pris position pour le master HESAM et que le Ministère l'accepte).

Pour conclure ce point, **Jean-Luc Delpeuch** souhaite qu'un maximum d'établissements membres d'HESAM reconnaissent le semestre Michel Serres et facilitent son intégration à leurs cursus.

## Point 4

SKEMA (School of Knowledge Economy and Management) propose un Bachelor en 4 ans. C'est un établissement récent né de la fusion entre l'école CERAM (Centre d'Enseignement et de Recherche Appliqués au Management) et l'ESC de Lille (école supérieure de commerce), suite à quoi un site a été ouvert à Paris La Défense. Ils ont 3 sites en France et 3 sites, en propre, à l'étranger (Chine, Etats-Unis et Brésil). Leurs motivations pour devenir membre sont l'interdisciplinarité, le fait que tous leurs sites puissent participer à la communauté et le caractère national du collège doctoral.

**Jean-Luc Delpeuch** a rencontré Alice Guilhon, directrice générale de SKEMA, qui lui a expliqué les valeurs et la façon de fonctionner de son établissement. Elle a rencontré les chefs d'établissements d'HESAM lors du conseil des membres le 29 novembre 2017. A cette occasion elle a présenté son établissement et a fait part de sa volonté de rejoindre notre communauté.

La candidature de SKEMA Business School sera présentée au conseil d'administration du 14 février 2018, avec 6 autres candidatures au statut de membre fondateur : les 4 écoles d'arts appliqués de Paris, le CESI et l'Institut français de la mode.

## Point 5

Plusieurs établissements membres, l'ENSAPLV (Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris La Villette), ENSCI les Ateliers (Ecole Nationale Supérieure de Création Industrielle), l'Ecole du Louvre et l'INP (Institut National du Patrimoine) sont demandeurs de la mise en place de parcours doctoraux sur la création et le patrimoine. Avec les deux écoles doctorales existantes au sein d'HESAM, la question s'est posée d'en créer une troisième ou de renforcer de façon plus claire la participation des équipes de

recherche « culture » à l'Ecole doctorale Abbé Grégoire, à laquelle participent déjà plusieurs équipes de l'ENSAPLV.

**Natacha Pernac**, directrice des études, présente l'Ecole du Louvre et informe tout d'abord que Claire Barbillon vient d'en être nommée directrice. Etablissement d'enseignement supérieur, l'Ecole du Louvre participe à la recherche scientifique dans les domaines de l'histoire de l'art, l'histoire des civilisations, l'archéologie, l'anthropologie et la muséologie.

N'ayant pas d'enseignant titulaire mais des universitaires ou conservateurs, l'école a développé depuis 2012 un troisième cycle avec une équipe de recherche réunissant des membres permanents, des membres associés, des chercheurs associés, des chercheurs invités et des élèves de troisième cycle. L'école du Louvre peut donc délivrer un diplôme de troisième cycle d'établissement reconnu par le ministère de la culture. Les études de troisième cycle sont effectuées sur le modèle doctoral, en co-encadrement universitaire ou sans co-encadrement. Le principe du co-encadrement doctoral est qu'il y a à la fois un professeur de l'école, qui est le plus souvent un enseignant conservateur, et un enseignant-chercheur HDR d'une université dont les champs thématiques correspondent au sujet de thèse. Avoir un adossement à une école doctorale est donc un enjeu important pour l'Ecole du Louvre, qui a actuellement 60 doctorants avec des sujets de thèses tels que « la vision du déluge au cinéma » ou encore sur des questions d'archéologie avec par exemple « la représentation du char dans l'Egypte pharaonique » ... Le renforcement de la capacité propre de recherche de l'Ecole du Louvre est une priorité de la nouvelle directrice.

Après avoir remercié Natacha Pernac pour la présentation très intéressante des perspectives de l'activité de recherche à l'Ecole du Louvre, **Jean-Luc Delpeuch** souligne qu'un des atouts d'HESAM est de permettre des encadrements interdisciplinaires qui associent sciences du patrimoine et sciences de l'ingénieur (numérique, matériaux, etc.). Il indique également l'intérêt que les différents établissements du domaine du patrimoine, de la conservation, des arts appliqués et de la création, réfléchissent à des regroupements entre plusieurs labo au sein d'HESAM. C'est la raison pour laquelle, **Jean-Luc Delpeuch** propose une présentation d'ensemble de ce qui est fait dans chaque établissement membre, notamment en matière de capacité d'encadrement doctoral, pour mieux voir si des rapprochements d'équipes pourraient être imaginées entre plusieurs établissements.

Lors du prochain conseil académique aura lieu la présentation de l'ENSAPLV, de l'INP et l'ENSCI.

## Point 6

**Jordana Harris**, chargée de projet HESAM Université, nous présente le programme « 1000 doctorants pour les collectivités territoriales et les acteurs publics ».

Après avoir expliqué le travail de Ségolène Charles, doctorante Cifre (Convention Industrielle de Formation par la Recherche) à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris La Villette et travaillant dans une TPE (très petite entreprise) d'architecture, Jordana Harris explique que si Ségolène Charles fait sa thèse Cifre dans une TPE qui travaille essentiellement pour la commande publique, il lui aurait été également possible de la faire dans une collectivité. Par exemple, à Romainville a été mise en place une maison de la philosophie dans le cadre d'une thèse Cifre. Dans l'Hérault un doctorant Cifre a travaillé sur la valorisation du château de Montferrand, dans la communauté de commune du Clunisois

un sociologue, doctorant Cifre, a travaillé à la mise en place d'une maison des services publics en milieu rural. Avec ces exemples on peut voir que la diversité des sujets des thèses Cifre rejoint les champs des écoles de la communauté.

La Cifre est une collaboration entre le doctorant, l'équipe de recherche et la structure d'accueil. Liés par un contrat de travail, subventionné à hauteur de 14 000 euros par an pendant 3 ans, la Cifre est accessible à toute entreprise, association ou collectivité installée sur le territoire français, embauchant un doctorant et le plaçant au cœur d'une collaboration de recherche.

Le dispositif Cifre a été sous-utilisé par les acteurs publics, seulement 7% des 1 400 Cifre contractualisées en 2015 sont allées à des collectivités ou des associations.

La Cifre est une opportunité pour les doctorants, ayant besoin de terrain pour se former à la recherche et se professionnaliser, et pour les territoires, en demande de nouvelles formes d'intelligence à leur service.

Lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt sur l'insertion professionnelle des diplômés en Sciences Humaines et Sociales (SHS) – 2016, le programme « 1000 doctorants pour les collectivités territoriales et les acteurs publics » a pour ambitions :

- L'insertion professionnelle des jeunes chercheurs en SHS.
- Le développement de projets de recherche au cœur des territoires

#### Les objectifs :

- Développer les thèses Cifre,
- Informer et sensibiliser les acteurs publics, les étudiants et les laboratoires de recherche sur les intérêts partagés à engager des projets de recherche publique dans les territoires
- Faciliter la mise en relation entre les différents types d'acteurs

#### Les moyens :

- Consolider les réseaux d'acteurs publics, de laboratoires et d'étudiants
- Mener des actions d'information et de sensibilisation auprès des différents acteurs
- Créer une plateforme numérique d'information et d'échange (début 2018)

#### L'avancement :

1. Sensibilisation et communication :
  - Plus de 900 personnes sensibilisées en 3 mois
  - Relais dans la presse spécialisée pour le lancement du projet + novembre InSHS CNRS (Institut des Sciences Humaines et Sociales - Centre National de Recherches Scientifiques).
2. Réseaux et partenariats :
  - **COPIL** (Comité de Pilotage), **MESRI** (Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation), **ANRT** (Association Nationale de la Recherche et de la Technologie), **CNFPT** (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), **AMRF** (Association des Maires Ruraux de France), **ABG** (Association Bernard Grégory), **ADCifre**

**SHS** (Association des Doctorants Cifre en Sciences Humaines et Sociales), **CGET** (Commissariat Général à l'Égalité des Territoires)

- Rencontre avec les acteurs publics et étudiants pour entretiens REX (Retour d'EXperience) + contacts spontanés
- Mobilisation de nos ER (Equipes de Recherche) le 1/12/2017. Entre 2014 et 2017, 18 Cifre SHS à l'École Doctorale Abbé Grégoire (7 labos)
- Des rencontres pour un soutien politique et financier du projet

### 3. Plateforme

- Un comité technique dédié
- Un cahier des charges prévu pour décembre pour recrutement du prestataire 01/2018
- Une plateforme annoncée pour 05/2018

### Questions :

**Ghislain Chartron** : La plateforme sera-t-elle réservée aux membres HESAM ?

- L'idée est de faire d'HESAM le pilote du programme d'action. HESAM ayant été retenu pour porter ce projet nationalement, il faudra ensuite partager ce dispositif.

**Floridea Di Ciommo** : Est-il possible d'utiliser ce dispositif à l'international ?

- Oui, pour cela il est nécessaire que la structure d'accueil ait une antenne en France et il faut une cotutelle avec l'équipe de recherche.

**Le Président du Conseil académique** demande la mise en place d'une liste de la totalité des HDR (Habilitation à Diriger des Recherches) d'HESAM Université, afin de pouvoir communiquer au mieux avec les différentes HDR et pour savoir combien d'entre eux peuvent encadrer des thèses Cifre.

### Point 7 :

Afin de renforcer l'identité d'HESAM et après une ébauche de charte, il est convenu qu'aux signatures habituelles des établissements membres il faut ajouter « HESAM UNIVERSITE. » N'étant pas appliquée partout, cette règle doit être relancée dans les établissements membres.

Il est proposé par **le Président du Conseil académique** d'intégrer le logo « HESAM UNIVERSITE » sur une carte multiservices à destination des étudiants des établissements de la communauté. **Hugues Brunet** informe que la carte multiservices coûterait 0.75euros par carte. Il soumet l'idée de se rapprocher de chaque établissement pour que le logo soit intégré sur le support de carte d'étudiant et non sur une carte multiservice qui n'est pas présente dans tous les établissements.

**Jean-Luc Delpuech** propose une action en deux temps :

- Premier temps : intégration, dans les logos des établissements membres, d'un identifiant HESAM Université, possible pour septembre 2018.
- Dans un second temps : mise en place d'une carte multiservices.

D'après **Denis Lambert**, il est possible de mettre en place la carte avec l'identité HESAM Université dès la rentrée de septembre 2018 dans tous les établissements de la communauté. Il portera cette demande auprès de l'UNPIDD (Université Numérique Paris Ile De France) au prochain conseil. Le sujet doit être



traité par le conseil des membres d'HESAM afin d'instaurer un mode opératoire pour la mise en place de cette carte multiservices HESAM.

De l'avis de **Hugues Brunet** il faut avancer pas à pas en intégrant le logo type dans le support de chaque établissement, puis avoir une réflexion pour homogénéiser une carte multiservices utilisable par tous les établissements en cohérence avec les services disponibles dans chacun d'eux.

En ce qui concerne le partage des bibliothèques cela pourrait poser des problèmes en termes d'accueil pour certains établissements comme, par exemple, l'Ecole du Louvre qui a une petite bibliothèque et se voit déjà dans l'obligation de restreindre son accès. **Jean-Luc Delpéuch** propose de mettre un groupe de travail sur ce sujet afin de trouver des solutions aux soucis rencontrés.

L'idée d'une « fête » inter-établissements est soumise au conseil académique. Un événement pour que tous les membres (étudiants, enseignants, chercheurs...) se rencontrent. Ce point sera abordé en conseil des membres du 13 décembre 2017.

#### Point 8 :

**Nazih Mechbal** explique que le décret du statut des enseignants chercheurs a été modifié suite à des revendications et retours d'expérience sur le fait d'accompagner les jeunes collègues sur la partie pédagogique. A partir de la rentrée prochaine il est mis en place une obligation de formation de 32h sur la pédagogie pour chaque maître de conférences nouvellement titularisé.

L'idée est donc de construire un programme HESAM avec un socle commun, sur la pratique et l'innovation pédagogique, et un programme spécifique à chaque « branche » d'enseignement.

Pour **Jean-Luc Delpéuch** il serait en effet possible de réaliser cette formation au sein d'HESAM et d'y intégrer, sur demande de leur part, les écoles de la communauté n'ayant pas obligation de faire cette formation. Ces points pourront faire l'objet d'une discussion lors d'un prochain conseil académique, lorsque le décret définissant précisément les 32h de formation sera publié.

#### Point 9 :

Yann Nussaume demande la possibilité de déplacer l'heure du prochain conseil d'académique à 14h au lieu de 9h30 afin de faciliter la venue des membres venant de loin.

*Il est décidé que tous les prochains conseils académiques se dérouleront à partir de 14h.*

Le prochain Conseil académique se tiendra donc le 28 février 2018 à 14h.

En l'absence d'autres questions la séance est levée à 17 h 20.

La date du prochain Conseil Académique a été modifiée, il se déroulera le Mercredi 07 Mars 2018 à 14h30.